

INFORMATION PRESSE

Nantes, le 29 mai 2026

La Région déploie le transport à la demande sur l'ensemble des Pays de la Loire

La Région des Pays de la Loire poursuit le déploiement de son nouveau service de transport à la demande (TAD), conçu comme un complément du réseau Aléop. Déjà déployé dans 25 intercommunalités ligériennes, ce modèle a vocation à couvrir l'ensemble du territoire régional d'ici 2027. Aucune autre Région ne propose, comme les Pays de la Loire à terme, du TAD sur l'ensemble de son secteur rural 5 jours sur 7, ouvert à tous les usagers.

Un transport à la demande pleinement connecté au réseau Aléop

Le transport à la demande devient un maillon à part entière du réseau Aléop. Son rôle est d'assurer le premier et le dernier kilomètre en permettant aux habitants de rejoindre les gares, les lignes régulières de car ou les TER, puis d'en revenir dans les meilleures conditions.

Déjà en place dans plusieurs territoires de la région, principalement en Mayenne, en Loire-Atlantique et en Maine-et-Loire, le service évoluera à compter du 1er septembre 2026, puis il sera progressivement étendu à l'ensemble des Pays de la Loire (Sarthe et Vendée) d'ici la fin 2027. L'objectif est de proposer partout en Pays de la Loire un service harmonisé, lisible et connecté au réseau Aléop.

Un service recentré sur les besoins de mobilité du quotidien

Concrètement, le transport à la demande est désormais organisé en priorité autour des horaires de circulation du réseau Aléop afin de garantir les correspondances avec les cars et les trains régionaux. Le service fonctionne du lundi au vendredi entre 7h et 9h puis entre 17h et 19h. Des adaptations restent possibles lorsque cela est nécessaire pour assurer certaines correspondances avec le réseau régional.

Les trajets sont organisés entre des points d'arrêt identifiés, les centralités des communes et les principaux points de connexion au réseau Aléop. Cette organisation permet de mutualiser davantage les déplacements, de renforcer les correspondances et d'offrir un service homogène à l'échelle régionale. Les modalités de réservation restent inchangées et continuent de s'effectuer via la centrale d'appels Aléop.

Une attention particulière aux publics les plus fragiles

La Région maintient une prise en charge à domicile pour les personnes qui en ont le plus besoin : personnes titulaires d'une carte mobilité inclusion, les personnes justifiant temporairement d'une situation médicale particulière ainsi que les personnes âgées de 75 ans.

En complément de cette offre régionale, la Région met à disposition des intercommunalités qui le souhaitent les outils nécessaires pour développer des services répondant à des besoins de proximité. Le transport à la demande n'a pas vocation à se substituer aux lignes régulières : il les complète. En le déployant progressivement sur l'ensemble du territoire régional, la Région fait le choix d'une mobilité plus cohérente, lisible et accessible pour tous les Ligériens.

